



Zoom sur les deux événements législatifs récents qui ont mobilisé Ethique et Investissement

Après 5 ans de négociation, le parlement Européen a adopté le, 15 février 2017 **l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada (CETA)**. Cette adoption permet une mise en œuvre immédiate mais seulement à titre provisoire car les 38 parlements nationaux doivent encore donner leur accord.

Cet accord devrait permettre le développement des échanges de biens et services dans le cadre de normes strictes et ouvrir l'accès aux marchés publics canadiens pour les entreprises européennes. De plus il prévoit la protection d'un petit nombre d'appellations d'origine issues de nos terroirs. Toutefois, il interroge la démocratie en ouvrant aux entreprises canadiennes investisseuses en Europe le recours à des tribunaux d'arbitrage pour contester une loi d'un état membre qui leur porterait préjudice. Par ailleurs, dans cet accord les clauses économiques sont contraignantes alors que les clauses sociales et environnementales sont facultatives si bien qu'il ne contribue pas à remettre l'économie au service de l'homme et de l'environnement.

Pour Ethique et Investissement, ce dossier n'est pas « clos ». Le travail « d'influence », fait depuis plusieurs années avec d'autres structures, va se poursuivre dans la perspective du vote du parlement français sur ce texte. Ces travaux seront poursuivis avec d'autant plus d'enthousiasme que le travail « d'influence » déjà conduit a largement porté ses fruits si l'on en croit le fait que 80% des eurodéputés français ont voté contre le 15 février dernier, classant ainsi la France en tête des « opposants » à ce texte. (par Geoffroy de Vienne, Président d'E&I)

La loi sur le devoir de vigilance a définitivement été adoptée le 21 février 2017. Elle impose aux grandes entreprises, sociétés-mères ou donneuses d'ordre françaises, d'adopter et de mettre en œuvre un plan de vigilance visant à éviter les violations des droits humains fondamentaux et les atteintes à l'environnement par leurs filiales, fournisseurs ou sous-traitants opérant à l'étranger. À défaut, elles s'exposent à être condamnée à une amende et à réparer les dommages.

Dans la pratique ce texte ne sera pas simple à appliquer, notamment parce c'est aux victimes qu'il appartiendra de rapporter la preuve du manquement des sociétés donneuses d'ordre. Néanmoins, il constitue un pas historique dans l'amorce d'une prise en main par les pouvoirs publics français de la dimension mondiale des circuits de production.

Pour la première fois et malgré une farouche résistance des milieux patronaux (ils ont aussitôt après le vote établi un recours devant le conseil constitutionnel), le droit français oblige, les grandes entreprises à gérer les risques humains et environnementaux de leurs activités directes et indirectes à l'étranger. Cette avancée a été rendue possible par une coopération sans précédent de divers acteurs sociaux, économiques et politiques révoltés par le drame du Rana Plaza et d'autres catastrophes antérieures.

Comme l'a souligné Cécile RENOUARD, religieuse de l'Assomption, lors de la soirée organisée à l'Assemblée Nationale pour célébrer l'adoption de la loi, c'est bien une responsabilité politique collective de chacun de regarder la réalité du point de vue des plus vulnérables et de la durabilité de l'environnement afin d'œuvrer pour mettre en place d'autres modèles aptes à créer de la richesse d'une façon plus durable et plus égalitaire.

Les promoteurs de la loi sur le devoir de vigilance appellent de leurs vœux d'autres initiatives au niveau européen et mondial pour remettre la mondialisation sur une voie plus responsable. Ethique et Investissement continuera à agir, tant pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce texte, que pour faire avancer ce dossier au niveau européen. (par Agathe DAVID, chargée de mission)

LE SECTEUR : TECHNOLOGY HARDWARE

Ce secteur regroupe des activités de télécommunications, de semi-conducteurs et de produits électroniques grand public. Le développement croissant des objets connectés et la nécessité d'efficacité énergétique des produits technologiques constituent une bonne opportunité de croissance. La recherche et l'innovation sont donc essentiels et le secteur est soumis à de rapides mutations technologiques qui impliquent d'importantes restructurations, en particulier dans les télécommunications. C'est une industrie fortement consommatrice de ressources naturelles (métaux rares, matériaux à haute toxicité, eau, énergie). La plupart des sociétés de ce secteur en sont conscientes et sont membres de « Conflict Free Sourcing » et de « Electronic Industry Citizenship Coalition ». De même une grande importance doit être apportée à la gestion des déchets aussi bien en fabrication que dans la collecte des produits usagés et leur recyclage.

Nous avons étudié les entreprises suivantes : Nokia, Ericsson, ST Microelectronics, Infineon Technologies, Dialog Semiconductor, Groupe Seb , Philips, Electrolux, Ingenico, Gemalto et ASML Holding.

Comment ces entreprises répondent-elles aux objectifs de la charte d'Ethique et Investissement ?

Les notes globales Vigeo, concernant les six critères d'analyse, sont dispersées autour de la moyenne. Une seule est mauvaise : celle de Dialog Semiconductor , qui est d'ailleurs mauvaise sur tous les critères. En dehors de celle-ci, pour les ressources humaines trois entreprises (Nokia, Groupe Seb et STMicroelectronics) sont très bien notées et trois sont mal notées (Philips, Gemalto et Ingenico).

Concernant l'environnement Philips est très bonne et Gemalto très mauvaise. Les autres sont à un même niveau plutôt satisfaisant. Le comportement sur les marchés est très satisfaisant, à l'exception de Gemalto et surtout de Infineon.

La gouvernance est bonne sauf pour le Groupe Seb, entreprise familiale. L'engagement local est mauvais à l'exception de Nokia , de Groupe Seb et de ST Microelectronics.

Enfin le respect des droits de l'homme est bon voire très bon, à l'exception de ASML Holding.

Les controverses sont extrêmement nombreuses et variées. Elles portent souvent sur des pratiques anti-compétitives, mais aussi sur des questions de pratiques sociales, de santé des collaborateurs ou de propriété intellectuelle. Nokia fait l'objet d'importantes controverses relatives à la confidentialité des données dans l'affaire Snowden et en Egypte. Philips fait l'objet de controverses de pratiques anti-compétitives en Europe et aux USA. Electrolux enfin est attaquée sur la sécurité de ses produits (risque d'incendie) aux USA. (par Pierre CHARDIGNY, membre du conseil d'administration d'E&I)

Voici les décisions prises par E&I sur ces entreprises concernant le périmètre investissable de NS50

Nokia	Ne pas intégrer	Philips	Exclure
Ericsson	Conserver	Electrolux	Exclure
STM	Conserver	Ingenico	Intégrer
Infineon	Conserver	Gemalto	Intégrer
Dialog	Exclure	ASML	Intégrer
Seb	Conserver		

Vos réactions et vos questions par mail à : agathe.david@ethinvest.asso.fr